

Déclaration SNES-FSU à la CAPA d'avancement d'échelon des Certifiés du 21 janvier 2015

Cette CAPA est, pour nous, l'occasion de parler de salaire. La question de l'avancement d'échelon est cruciale pour les enseignants. En effet, la décision de ne pas revaloriser la rémunération des fonctionnaires, comme c'est le cas depuis 5 ans, via le gel de la valeur du point d'indice, conduit, à une nouvelle dégradation de nos revenus. Dans le même temps les cotisations, pour la retraite notamment, ne cessent d'augmenter.

Le sacrifice demandé aux personnels pour participer à la résorption du déficit public ne l'est apparemment pas pour tout le monde. Ainsi les collègues ont pu lire dans le journal officiel du 28 décembre que la prime aux recteurs est augmentée pour atteindre 25.620 euros à laquelle s'ajoute une part variable de 45 % . Quelle indécence lorsque l'on sait que cette part fixe représente à elle seule le salaire d'une année d'un professeur certifié au 9ème échelon de la classe normale !

Comme nous le rappelions l'an dernier, les enseignants, n'ont pas connu de véritable revalorisation depuis plus de 20 ans et, depuis 2000, ils ont perdu plus de 13 % de leur pouvoir d'achat. En outre, le SNES-FSU continue de dénoncer la diminution de 20% du salaire des stagiaires en cette rentrée.

Si le métier d'enseignant n'attire plus, c'est bien parce que l'indigence de notre salaire ne peut compenser ni la dégradation de nos conditions de travail, ni l'absence de reconnaissance sociale dont souffrent les enseignants. Alors que désormais un poste au concours sur cinq reste vacant, comment espérer attirer de jeunes diplômés à bac + 5 dans une carrière où la rémunération initiale est à peine à 1,3 fois le SMIC et dont les perspectives d'augmentation sont extrêmement minces ? Comment prétendre donner une priorité nationale à l'Éducation et ne pas accorder aux personnels un salaire digne de la mission qui leur est confiée ?

Comme cela se passe déjà pour un certain nombre de personnels, chefs d'établissements et inspecteurs par exemple, le SNES-FSU continue de réclamer la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement qui doit être linéaire pour tous et permettre de parcourir l'ensemble de la carrière au rythme le plus favorable.

Pour le SNES-FSU, il devient urgent de rattraper le retard accumulé en prenant des mesures énergiques :

- revalorisation de la valeur du point d'indice gelé depuis 5 ans et son indexation sur les prix ;
- doublement de l'ISOE ;
- reconstruction de la grille indiciaire ;
- carrière déconnectée de l'évaluation comme celle des chefs d'établissements et des inspecteurs ;
- intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire ;
- un avancement linéaire pour tous qui permette de parcourir l'ensemble de la carrière au rythme le plus favorable.

C'est par ces mesures que le ministère reconnaîtra enfin le travail et la qualification de ses agents et rendra au métier toute l'attractivité qu'il mérite. C'est en partie pour toutes ces raisons que nous serons en grève et manifesterons le 3 février prochain.

Pour la CAPA d'aujourd'hui, la suppression de la date butoir concernant les anciens contractuels devenus titulaires ne doit pas pénaliser la promotion d'autres collègues. Si le ministère avait depuis longtemps accepté de reclasser correctement les ex non titulaires comme le demandait la FSU, le problème ne se poserait pas aujourd'hui. Aussi, nous demandons à ce que l'administration prenne ses responsabilités et permette l'utilisation des reliquats comme d'habitude, quitte à promouvoir en surnombre les collègues qui pourront bénéficier du reclassement auquel ils ont droit.

Nous tenons enfin à remercier le corps d'inspection pour le bilan qui nous a été fourni. Si nous y voyons une amélioration d'années en années, il reste encore certains points noirs comme la sur représentativité de certaines disciplines ou la sous représentativité d'autres, notamment celle des Lettres qui perdure. C'est aussi dans cette discipline que nous relevons le plus de retards d'inspection. Pour la carrière de nos collègues, il semble indispensable de prévoir un poste supplémentaire d'IPR de Lettres.